|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.LIMITÉECBD/WG2020/2/L.124 février 2020FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR le cadre mondial de la biodiversité POUR L’APRÈS-2020

Deuxième réunion

Rome, 24-29 février 2020

# projet de RAPPORT

## INTRODUCTION

1. La deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 s’est tenue au siège de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), à Rome, du 24 au 29 février 2020.

**Participation**

1. Les représentants des Parties et des autres gouvernements ci-après ont participé à la réunion : [à compléter].
2. Des observateurs des organes, des agences spécialisées, des secrétariats de conventions et autres organes des Nations Unies suivants étaient également présents : [à compléter]
3. Les organisations ci-après étaient aussi représentées en qualité d’observateurs : [à compléter].

# POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. M. Basile van Havre, en son nom et au nom de M. Francis Ogwal, coprésidents du Groupe de travail, a procédé à l’ouverture de la réunion à 10 h 15, le 24 février 2020.
2. M. Qu Dongyu, directeur général de la FAO, a prononcé l’allocution d’ouverture. Il a dit qu’en protégeant la biodiversité mondiale, la Convention sur la diversité biologique augmente la durabilité des efforts déployés dans les secteurs de l’agriculture, des forêts et de la pêche pour lutter contre la faim et la malnutrition. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 met les pays au défi d’éliminer toutes les formes de malnutrition en garantissant l’accès à des quantités suffisantes de nourriture sécuritaire, nutritive et abordable pour tous, tout en créant des occasions de croissance et d’emploi afin d’éradiquer la pauvreté, en évitant l’appauvrissement de la diversité biologique et la surexploitation des ressources naturelles et en s’adaptant aux changements climatiques. Tous les acteurs doivent unir leurs efforts pour provoquer ce changement radical. Il faudrait profiter de la numérisation afin d’accélérer la transformation des systèmes alimentaires, y compris dans l’agriculture et le développement rural. Il a demandé aux participants de garder à l’esprit le rôle important que joue la FAO dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 grâce à ses quatre services fonctionnels : la collecte de données et la diffusion d’information, l’établissement de normes et de politiques multilatérales, les consultations sur les politiques et le renforcement des capacités.
3. M. Hamdallah Zedan, s’exprimant au nom de la présidence de la Conférence des Parties, Mme Yasmine Fouad, a remercié toutes les personnes concernées de la rapidité avec laquelle elles ont réussi à trouver un nouveau lieu pour la réunion. On ne soulignera jamais assez l’importance du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour réduire le taux d’appauvrissement de la diversité biologique. Bien que la Conférence des Parties ait pris des mesures pour traduire les dispositions générales de la Convention en gestes pratiques, il est important de tirer des leçons des obstacles, qui comprennent l’absence de volonté politique et de soutien pour appliquer la Convention, les ressources financières limitées, la faible participation du public et des parties prenantes et l’intégration limitée des questions en lien avec la diversité biologique dans les autres secteurs. Le monde a besoin de solutions plus innovatrices et de transformation ayant des impacts tangibles et positifs. Le nouveau cadre et les objectifs et cibles proposés seront négociés à la présente réunion. En même temps, les Parties devraient poursuivre l’application accélérée du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d’Aichi, afin d’assurer la transition en douceur au nouveau cadre. Il faut faire preuve d’ambition, non seulement pour établir les buts et les cibles, mais aussi pour fournir les ressources financières et autres moyens de les réaliser et les mécanismes pour évaluer les progrès et reconnaître la responsabilité de tous. Le cadre doit être équilibré et utile pour toutes les Parties. Il doit mettre en évidence le potentiel des solutions fondées sur la nature et les écosystèmes grâce auxquelles la biodiversité pourrait contribuer à atténuer les changements climatiques et l’adaptation à ceux-ci, à lutter contre le désertification et à restaurer les terres dégradées, à la sécurité des aliments et à la santé et au bien-être. La présidence de la Conférence des Parties fera avancer le programme d’action pour la nature et de Charm el-Cheikh à Kunming et encouragera l’utilisation d’une approche cohérente pour lutter contre l’appauvrissement de la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes.
4. M. Xia Yingxian, représentant permanent adjoint de la Chine à la FAO, a prononcé une allocution au nom de la nouvelle présidence de la Conférence des Parties. Il a dit que son pays partageait la vision de vivre en harmonie avec la nature pour l’avenir de la vie sur Terre, en partie parce que cela faisait partie de sa tradition culturelle et naturelle. Il se réjoui du consensus qui sera atteint sur les buts et les cibles, fondé sur les études scientifiques et des liens d’interdépendance spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART) entre les cibles et les buts. Le cadre devrait être équilibré et transparent, et prévoir un plan financier clair.
5. Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive par intérim, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les gouvernements de l’Allemagne, de l’Autriche, de l’Australie, du Canada, de la Finlande, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse et la Commission européenne d’avoir offert le soutien financier ayant permis la participation des représentants des pays en développement et des pays à économie en transition, et des peuples autochtones et des communautés locales. Elle a aussi remercié la FAO d’avoir accueilli la réunion à si court préavis et a reconnu les travaux du gouvernement de la Chine. La réunion regroupe plus de 1 000 participants enregistrés représentant 142 pays, ainsi que des délégués de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales, du milieu des affaires, des femmes, des jeunes et autres parties prenantes, ce qui garantira des échanges utiles et fera avancer les trois objectifs de la Convention. Bien que la période actuelle soit critique pour la biodiversité et la Convention, il est possible, grâce aux éléments probants, aux connaissances et aux capacités, de relever les défis. L’avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est fondé sur la « théorie du changement » qui permettra aux différentes parties prenantes de collaborer à la réalisation des objectifs communs en utilisant les mêmes mots et en garantissant une action collective. Il offre également une orientation sur les buts, les cibles SMART, les indicateurs, les valeurs de référence et les cadres de suivi des moteurs de l’appauvrissement de la diversité biologique pour réaliser le changement transformationnel. Elle se réjouit d’une compréhension commune des éléments du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, de son envergure et des blocs de contenu. Le monde exige des progrès manifestes en vue d’un cadre mondial de la biodiversité clair, exploitable et de transformation pouvant être adapté pour les pays.
6. M. Nazar Al-Dabbagh, chef du service médical de la FAO, a expliqué les précautions de base à prendre pour se protéger contre les infections virales respiratoires.
7. Les groupes régionaux suivants ont prononcé des allocutions : La Nouvelle-Zélande au nom du Japon, des États-Unis d’Amérique, du Canada, de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande, et aussi de l’Islande, d’Israël, de Monaco, de la Norvège et de la Suisse; la Croatie au nom de l’Union européenne et ses 27 États membres, l’Afrique du Sud au nom du Groupe Afrique; le Costa Rica au nom du groupe de pays de l’Amérique latine et des Caraïbes; le Koweït au nom de la région Asie-Pacifique; et la Géorgie au nom de l’Europe centrale et de l’Est.
8. Les représentants des conventions en lien avec la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au nom des Conventions de Rio, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, des organisations civiles représentées à la réunion, de l’Organisation mondiale de la jeunesse pour la biodiversité, du Caucus des femmes de la CDB, de la Coalition mondiale d’entreprises pour la nature, de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité, ont également présenté des exposés.
9. À la 3e séance de plénière de la réunion, le25 février 2020, le coprésident a invité l’ambassadeur Peter Thompson. Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans. À s’adresser à la réunion.
10. M. Thompson a dit que la plupart des formes de vie sur Terre, y compris les humains, vivent en situation d’urgence climatique et environnementale, et que l’avant-projet doit être suffisant pour répondre à l’urgence. Il a ajouté qu’il ne peut y avoir d’écosystème planétaire sain sans un écosystème océanique sain et pourtant, les océans connaissent un niveau de pollution inadmissible, les pratiques de pêche nuisibles se poursuivent, et le rythme de désoxygénation, d’acidification et de réchauffement des océans est à la hausse. Si les êtres humaines ne montrent pas plus d’ambition à vouloir corriger la destruction des systèmes de maintien de la vie de la planète, tous les efforts déployés pour la santé des océans et la diversité biologique de la planète auront été vains. Tout est interdépendant. Il faut démolir les silos et converger les champs de travail, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Malgré la référence faire à la récolte des espèces sauvages dans l’avant-projet, les rapports de la FAO et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques révèlent qu’une aquaculture durable, et non les prises accessoires, était essentielle à la sécurité des aliments. L’ambassadeur Thompson a demandé avec instance que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée devienne illégale d’ici à 2030. Il a observé que la partie la plus importante de l’avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, sur la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité, n’est pas claire et que des déclarations plus simples, plus précises sont nécessaires. Il a demandé une action bien coordonnée par tous, avec plus d’urgence, plus d’ambition et une meilleure cohésion parmi les Objectifs de développement durable.

# Point 2. adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux

## Adoption de l’ordre du jour

1. À la 1re séance de la réunion, le 24 février 2020, le Groupe de travail a adopté l’ordre du jour suivant sur la base de l’ordre du jour provisoire élaboré par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau ([CBD/WG2020/2/1](https://www.cbd.int/doc/c/9c6a/abaa/2370733c8b2b723d0c3437ca/wg2020-01-01-en.pdf)) :

1. Ouverture de la réunion.

2. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux.

3. Progrès accomplis depuis la première réunion.

4. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

5. Autres questions.

6. Adoption du rapport.

7. Clôture de la réunion.

## Élection du Bureau

1. À la 1re séance plénière de la réunion, le 24 février 2020, le Groupe de travail est convenu que le Bureau de la Conférence des Parties siégerait en tant que Bureau du Groupe de travail et que Mme Leina El-Awadhi (membre du Bureau représentant le Koweït) assurerait les fonctions de rapporteur de la réunion.

## Organisation des travaux

1. À la 1re séance plénière de la réunion, le 24 février 2020, le Groupe de travail a examiné l’organisation des travaux proposée par les coprésidents, telle qu’elle figure dans l'annexe I de l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/WG2020/2/1/Add.1), et la « note sur les scénarios » élaborée par les coprésidents (CBD/WG2020/2/1/Add.2/Rev.1)
2. Après un exposé présenté par les coprésidents sur les objectifs de la réunion, la proposition d’organisation des travaux, les résultats attendus de la réunion et les prochaines étapes du processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, le Groupe de travail a adopté l’organisation des travaux proposée et décidé de créer quatre groupes de contact pour faciliter un examen approfondi de l’avant-projet : a) le groupe de contact 1 sur les objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 ; b) le groupe de contact 2 sur la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité ; c) le groupe de contact 3 sur la réponse aux besoins des populations et d) le groupe de contact 4 sur les outils et les solutions.
3. À la 4e séance plénière de la réunion, le 27 février 2020, le Groupe de travail a entendu le rapport final du coresponsable du groupe de contact 1 et des rapports d’avancement des coresponsables des groupes de contact 2 et 3.
4. À la 5e séance de plénière de la réunion, le 28 février 2020, le Groupe de travail a entendu les rapports finaux des coresponsables des groupes de contact 2 et 3 et un rapport d’avancement du coresponsable du groupe de contact 4.
5. À la 6e séance de plénière de la réunion, le 29 février 2020, le Groupe de travail a entendu le rapport final du coresponsable du groupe de travail 4.

*Travaux des groupes de contact*

1. Le groupe de contact 1, sous la responsabilité conjointe de M. Vinod Mathur (Inde) et de Mme Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande), s’est réuni à trois reprises les 25 et 26 février 2020.
2. Le groupe de contact 2, sous la responsabilité conjointe de Mme Wadzanayi Goredema-Mandivenyi (Afrique du Sud) et de Mme Gabriele Obermayr (Autriche), s’est réuni à trois reprises du 25 au 27 février 2020.
3. Le groupe de contact 3, sous la responsabilité conjointe de Mme Anne Teller (Union européenne) et de M. Jorge Murillo (Colombie), s’est réuni à deux reprises le 26 et le 27 février 2020.
4. Le groupe de contact 4, sous la responsabilité conjointe de Mme Charlotte Sörqvist (Suède) et de Mme Teona Karchava (Géorgie), s’est réuni à deux reprises le 28 février 2020.

# point 3. ProgrÈs accomplis depuis la premiÈre rÉuniON

1. Le Groupe de travail a examiné le point 3 de l’ordre du jour à la 1re séance plénière de la réunion, le 24 février 2020. Il était saisi pour ce faire d’une note de la Secrétaire exécutive sur les consultations menées et autres contributions faites concernant le processus d’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CBD/WG2020/2/2).
2. Les coprésidents ont noté que plusieurs consultations et ateliers thématiques avaient eu lieu depuis la première réunion du Groupe de travail afin de fournir d’autres contributions au processus d’élaboration. Ils ont invité les animateurs de ces consultations et ateliers à présenter de brefs exposés sur les discussions qui avaient eu lieu.
3. Le Groupe de travail a entendu cinq rapports présentés par les animateurs des ateliers thématiques organisés par le Secrétariat en collaboration avec ses partenaires et sous la direction des coprésidents, tenus depuis la première réunion du Groupe de travail.
4. Prenant la parole au nom de sa co-animatrice, Mme Nicola Breier, Mme Eugenia Arguedas Montezuma (Costa Rica) a présenté un sommaire d’un rapport sur un atelier thématique sur la restauration des écosystèmes tenu du 6 au 8 novembre 2019 à Rio de Janeiro, au Brésil (CBD/POST2020/WS/2019/11/5). Les principaux produits de cet atelier étaient des messages clés sur le rôle de la restauration des écosystèmes dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et la discussion sur les cibles, y compris le langage. Les participants à l’atelier ont souligné l’urgence d’agir immédiatement tout en améliorant les conditions habilitantes afin d’atteindre les objectifs mondiaux et éviter les points de basculement, ainsi que la nécessité de fixer une cible mondiale ambitieuse, primordiale et globale sur la restauration ; d’établir des cibles SMART à échéance 2050, 2040 et 2030 qui suivent une séquence de restauration ; et de fixer des cibles axées sur les résultats mettant l’accent sur la fonctionnalité de la biodiversité et des écosystèmes plutôt que simplement sur la zone et tenant compte de tous les écosystèmes et des synergies entre les systèmes, les engagements et les processus. S’agissant des liens avec d’autres cibles, les participants ont souligné que les subventions nuisibles devraient être réorientées vers le financement de la restauration, que la restauration des écosystèmes contribuait aux trois objectifs de la Convention et que la restauration était une force motrice importante du changement transformateur. Ils ont noté que la restauration des écosystèmes chevauchait les trois conventions de Rio et soulignait la possibilité d’utiliser des indicateurs communs. Les principaux messages relatifs à la mise en œuvre étaient notamment les suivants : le processus devrait être pleinement participatif et inclusif des peuples autochtones et des communautés locales, en mettant l’accent sur les connaissances traditionnelles et autochtones, l’équité entre les sexes et la participation de la jeunesse ; il fallait faire une distinction entre l’état initial et les résultats de la restauration tout au long du continuum de restauration ; la restauration efficace nécessitait la planification spatiale, l’établissement de priorités et la mise en œuvre à grande échelle à travers les écosystèmes.
5. Prenant la parole également au nom de sa co-animatrice Mme Ilham Mohammed (Maldives), M. Adam van Opzeeland (Nouvelle-Zélande) a résumé les résultats d’un atelier thématique sur la diversité biologique marine et côtière tenu du 13 au 15 novembre 2019 à Montréal, au Canada, qui figurent dans le rapport sur l’atelier (CBD/POST2020/WS/2019/10/2). Les travaux des participants s’étaient concentrés sur l’exploitation des ressources marines vivantes, la pollution marine, les écosystèmes marins importants, la restauration des écosystèmes, la planification et la conservation par zone et les espèces menacées d’extinction, menacées et en déclin. Les participants avaient aussi identifié les domaines nécessitant davantage d’attention, notamment les changements climatiques et la biodiversité océanique, les approches régionales, la planification spatiale marine, et l’exploitation des ressources non vivantes. Le Groupe de travail a été encouragé à consulter le rapport de l’atelier pour plus de renseignements sur les nombreux points de vue exprimés pendant l’atelier, y compris sur des éléments de cibles qui figurent dans l’avant-projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Les principaux messages de cet atelier étaient notamment que : les défis de la biodiversité marine étaient très complexes, avec des aspects scientifiques et techniques, socioéconomiques, culturels et politiques ; le monde marin avait d’innombrables caractéristiques uniques et distinctes à prendre en compte, y compris des zones non explorées, la haute mer, la fluidité géographique, l’interface terre-océan ; le résultat devait être considéré en premier, ensuite comment l’obtenir ; les objectifs du cadre précédent avaient un grand nombre d’éléments utiles et pourraient être améliorés au moyen de leur mesure, d’indicateurs, de surveillance et de collaboration ; la complémentarité entre les cibles et parmi les organismes marins internationaux contribuait à obtenir des résultats concluants. Les résultats de cet atelier étaient évidents dans l’ensemble de l’avant-projet du cadre, dans plusieurs cibles. Étant donné le nombre limité de cibles, il n’était pas toujours possible d’avoir des cibles marines séparées. Cependant, des mesures particulières au secteur pouvaient être envisagées dans la colonne « éléments à suivre » et les indicateurs correspondants et il serait parfois utile d’avoir des cibles marines spécifiques.
6. Le Groupe de travail a repris son examen du point 3 à la 2e séance plénière de la réunion, le 24 février 2020, et entendu d’autres rapports sur les consultations pour l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 tenues depuis la première réunion du Groupe de travail.
7. S'agissant des mesures de conservation par zone, Mme Marie-May Muzungail (Seychelles) a présenté un aperçu des travaux d'un atelier thématique tenu à La Prairie, au Canada, du 1er au 3 décembre 2019, dont les résultats étaient décrits plus en détail dans le rapport y relatif (CBD/POST2020/WS/2019/9/3). Les participants à l’atelier avaient examiné la portée et le champ d'application potentiels des mesures de conservation par zone, ainsi que des question portant sur la représentativité, notamment sur les zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques ; la connectivité et les approches écosystémiques ; l'efficacité ; l'équité et la bonne gouvernance ; et les approches relatives aux paysages terrestres et marins, y compris la question de l'aménagement du territoire. Les participants avaient en outre recensé des questions devant être examinées plus avant, notamment celles concernant la mobilisation des ressources, la transparence, les mécanismes d'examen et d'établissement de rapports, les changements climatiques et les populations, ainsi que les applications d'une approche fondée sur les droits. M. Stefan Leiner (Commission européenne) a ensuite présenté les messages clés et les résultats de l'atelier, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de l’Objectif d'Aichi n° 11, dont il fallait exploiter les bonnes pratiques et les enseignements, et en soulignant les avantages des mesures de conservation par zone au regard des multiples objectifs et cibles du nouveau cadre, la nécessité de considérer les zones protégées et les autres mesures efficaces de conservation par zone dans le contexte plus large des paysages terrestres et marins, et le fait que bon nombre des questions thématiques abordées étaient tout aussi pertinentes au regard des multiples cibles du nouveau cadre. Concernant les cibles, les principaux résultats de l'atelier indiquaient que : le nouveau cadre devrait faire fond sur l’Objectif d'Aichi n° 11 tout en étant plus ambitieux ; l'efficacité devait être mesurée en fonction des résultats ; des indicateurs devaient être définis dès l'adoption des cibles afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis dès le départ ; et les modalités de mise en œuvre devaient être clairement établies.
8. Sur la question de la mobilisation des ressources pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, Mme Ines Verleye (Belgique) et Mme Luciana Melchert Saguas Presas (Brésil) ont présenté un compte rendu de l'atelier thématique qui s’était tenu à Berlin du 14 au 16 janvier 2020, dont les résultats figuraient dans le rapport de l'atelier (CBD/POST2020/WS/2019/3/3). Mme Verleye a indiqué tout d'abord qu'un groupe d'experts avait été convoqué en application de la décision 14/22 mais n'avait pas encore soumis son rapport, et que l'atelier ainsi que les discussions de la présente réunion constituaient une étape préliminaire. Il y avait trois approches principales en matière de mobilisation des ressources : diminuer les besoins en ressources, en particulier grâce à l'intégration ; optimiser l'utilisation des ressources, notamment en renforçant les capacités et en transférant les technologies ; trouver de nouvelles ressources. Les conclusions des participants à l'atelier étaient notamment les suivantes : le financement du secteur public restait l'épine dorsale de la mobilisation des ressources, étant donné le rôle essentiel développement international dans la mobilisation des ressources au niveau national ; il était nécessaire d'assurer la cohérence des politiques au niveau national en général, notamment dans le cadre du financement de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de la biodiversité, et de concentrer les ressources dans les domaines voulus ainsi que de supprimer les mesures incitatives compromettant la biodiversité ; les conséquences de la pauvreté devraient être prises en compte dans le cadre du changement transformationnel et une transition équitable devait être assurée ; l'accès et le partage des bénéfices devaient être considérés comme une un moyen potentiel de mobiliser des ressources ; il fallait multiplier les partenariats avec les entreprises, les banques et les organisations non gouvernementales ; et les discussions sur la mobilisation des ressources devaient aborder la question du rôle des peuples autochtones et des communautés locales. Les participants avaient en outre souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de responsabilisation et d'établissement de rapports et d'utiliser les nouvelles technologies. Mme Melchert a conclu sa présentation en soulignant combien il était important d'assurer la cohérence des politiques et une transition équitable : il était déconseillé d'adopter des politiques de conservation strictes qui aggravaient la pauvreté dans les pays en développement. Si la participation du secteur privé était nécessaire, il était indispensable que les pays en développement puissent compter sur des sources de financement stables provenant des pays développés.
9. Un représentant du secrétariat a ensuite fait le point sur les travaux connexes menés pour appliquer la décision 14/23 relative au mécanisme financier, en lien avec l'évaluation des fonds nécessaires pour la huitième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial. Le secrétariat avait chargé une équipe de trois experts ayant élaboré un questionnaire de recueillir des informations auprès des Parties concernant les projets pouvant être envisagés en vue de la huitième reconstitution des ressources. Le questionnaire avait été distribué une semaine auparavant, et l'équipe était présente à la réunion en cours pour fournir des informations et tenir des consultations avec les représentants des Parties. Le secrétariat organiserait en outre une séance d'information lors de la réunion en cours, afin de présenter les activités menées pour aider l'Organe subsidiaire chargé de l'application à élaborer des propositions, conformément à la décision 14/23, en vue de la mise en place d'un cadre quadriennal axé sur les résultats et les priorités du programme pour la huitième reconstitution des ressources, aligné sur le projet de cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020.
10. Dans son rapport sur les consultations thématiques sur la transparence de la mise en œuvre, du suivi, de l’établissement des rapports et de l’examen, qui se sont déroulées à Rome, du 20 au 22 février 2020, M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), coresponsable des consultations, a déclaré que les participants présentaient des points de vue divergents dans les domaines suivants : le rôle principal des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité en tant qu’outil de planification ; l’importance des rapports nationaux en tant qu’outil de suivi ; la valeur d’un processus d’examen de facilitation plutôt que punitif ; la nécessité de développer de la souplesse afin de tenir compte des circonstances nationales ; le besoin et la valeur de l’inclusion à toutes, les étapes du processus ; la nécessité de dresser un bilan mondial ; et la nécessité d’éviter les processus trop lourds et de simplifier les rapports. Mme Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande), coresponsable, a décrit les nouveaux concepts ayant émergé pendant l’atelier, à savoir : des examens thématiques au lieu d’examens exhaustifs ou en sus de ceux-ci ; des plans d’action sur lesquels reposent les SPANB en tant qu’outils plus agiles ; un comité de soutien à la mise en œuvre ; et un courte série d’indicateurs phares mondiaux sur lesquels toutes les parties feraient rapport. Il y a aussi eu de longs échanges sur les échéances de la planification, du suivi, de l’établissement de rapports et des examens qui tiendraient compte des liens entre les processus nationaux et mondiaux. À la prochaine étape, les coprésidents compileront les éléments et les scénarios découlant des consultations pour examen par les Parties.
11. Le Groupe de travail a entendu un compte rendu des dialogues sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 organisés par les Parties et autres depuis la première réunion du Groupe de travail.
12. S’exprimant sur les approches basées sur le paysage, M. Oteng-Yeboah a résumé les conclusions de l’atelier thématique d’experts tenu à Kumamoto, au Japon, du 3 au 6 septembre 2019, présentées dans le rapport de l’atelier.[[1]](#footnote-1) L’atelier, qui s’est déroulé consécutivement à la huitième Conférence mondiale du Partenariat international pour l’Initiative de Satoyama, a mené à trois conclusions : a) les approches basées sur le paysage peuvent favoriser le changement transformatif à cause des rapports qu’ont les gens avec la nature dans leurs propres paysages terrestres et marins en tant que systèmes socioécologiques présentant des liens entre la nature et la culture ; b) les approches basées sur le paysage, par définition, tiennent compte des perspectives de toutes les parties prenantes du paysage et rapprochent par le fait même les conflits et les compromis, et aident à harmoniser les politiques à différents niveaux et c) les approches basées sur le paysage ont plusieurs bienfaits pour l’intégration de la diversité biologique, la conservation fondée sur les espaces, la résilience et la réduction des risques de catastrophes, entre autres.
13. Abordant la question des droits de la personne en tant que condition facilitante du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, Polina Shulbaeva (Centre de soutien aux peuples autochtones du Nord/Centre de formation autochtone de la Russie, Fédération de Russie) a résumé les conclusions de l’atelier thématique qui s’est déroulé à Chiang Mai, en Thaïlande, du 18 au 20 février 2020. Les messages clés suivants ont émané de l’atelier : les droits de la personne et une planète en santé sont interdépendants ; et l’abaissement de la courbe de l’appauvrissement de la diversité biologique passe par l’abaissement de la courbe de l’inégalité, ce qui signifie que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit mieux gérer la gouvernance, les droits de la personne et le partage équitable des avantages et des coûts. Plusieurs modifications ont dû être apportées à l’avant-projet pour enchâsser les droits de la personne dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment l’intégration d’un but portant sur la nature et le bien-être réciproque et interdépendant des personnes plutôt que sur les avantages purement écosystémiques et naturels pour les personnes, et l’établissement d’objectifs pour : reconnaître et mettre en œuvre, aux échelles nationale et mondiale, le droit à un environnement propre, sain, sécuritaire et durable ; protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales en ce qui a trait à leurs terres, territoires, ressources, systèmes de gouvernance, connaissances et pratiques ; offrir un environnement sûr et de facilitation dans lequel les défenseurs de l’environnement, surtout les peuples autochtones, les communautés locales et les femmes, peuvent vivre sans menaces ni harcèlement, intimidation et violence ; et freiner l’expansion des modèles de croissance économique non durables et inéquitables qui nuisent à la biodiversité et aux droits de la personne, notamment l’exploitation minière non durable, l’agriculture industrielle et les grands projets d’infrastructures. De plus, l’expression « sous stricte protection » figurant à la cible 2, doit être définie ou supprimée afin d’éviter la violation continue et répétée des droits de la personne, et une référence à une gouvernance équitable des aires protégées et autres mesures de conservation efficaces doit y être intégrée. Le texte complet des changements recommandés à l’avant-projet figure dans le rapport de l’atelier.[[2]](#footnote-2)
14. S’exprimant sur le thème de l’intégration de la diversité biologique, Mme Theresa Mundita Lim, coprésidente du Groupe consultatif sur l’intégration de la diversité biologique, a présenté un compte rendu sur les travaux d’élaboration d’une démarche à long terme pour l’intégration en appui au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 exécutés depuis novembre 2019. L’intégration de la diversité biologique est un élément central du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et sa théorie du changement, et elle est liée à au moins 8 des 20 cibles d’action proposées. Il s’agit sans contredit de l’élément le plus important pour atteindre les objectifs ambitieux du cadre, depuis les gains nets jusqu’à la mobilisation des ressources et le changement de transformation, et il est essentiel afin de s’attaquer en toute urgence à l’appauvrissement de la diversité biologique. L’intégration exige une approche axée sur la participation de l’ensemble du gouvernement et même de l’ensemble de la société, à laquelle collaborent tous les acteurs, du niveau mondial jusqu’au niveau local. Le secteur des affaires, surtout le secteur financier, et la société en général doivent être aussi engagés que les Parties. Le groupe a véhiculé le message principal que l’intégration doit avoir une place plus en vue dans l’avant-projet, notamment une position globale. La position du groupe est expliquée plus en profondeur dans le rapport périodique préparé pour la présente réunion.[[3]](#footnote-3)
15. Le représentant du Secrétariat a ensuite présenté au Groupe de travail une mise à jour sur les consultations à venir.
16. Une consultation thématique de deux jours sur le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 se déroulera immédiatement après la présente réunion. La consultation, organisée en réponse aux décisions XIII/23 et 14/24, donnera aux Parties, aux peuples autochtones et communautés locales et aux organisations compétentes l’occasion de discuter des questions entourant le cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités après 2020 et les projets de propositions pour le renforcement de la coopération technique et scientifique. La Secrétaire exécutive par intérim se fondera sur les résultats de la consultation pour préparer un projet de cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités et développera les propositions pour renforcer la coopération technique et scientifique, pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa troisième réunion, au mois de mai 2020.
17. Le Secrétariat organisera des consultations sur l’utilisation durable de la diversité biologique, qui auront lieu du 30 mars au 1er avril 2020, à Berne, en Suisse. Deux webinaires seront mis sur pied au cours de la première semaine de mars afin d’aider les participants à préparer l’atelier. Les résultats de l’atelier seront présentés au Groupe de travail pour examen à sa troisième réunion.
18. Le Secrétariat a rappelé les consultations d’un jour sur l’accès et le partage des avantages qui ont eu lieu avant la première réunion du Groupe de travail, et demandé conseil au Groupe de travail sur la nécessité d’organiser d’autres consultations, et les modalités et les dates d’un atelier de consultation éventuel.
19. M. Matthew Bird (Royaume-Uni) a informé le Groupe que l’Écosse accueillera un atelier des gouvernements infranationaux, régionaux et locaux sur leur rôle en lien avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à Édimbourg, du 1er au 3 avril, auquel tout le monde est invité. L’atelier donnera l’occasion de discuter des meilleures pratiques et des enseignements tirés des projets réalisés à l’échelle de la planète, afin que les acteurs infranationaux puissent faire preuve de leadership en prenant des mesures pour l’avenir qui permettront à tous les paliers de gouvernement de réaliser le changement de transformation nécessaire, conformément aux compétences dévolues. Le résultat de l’atelier sera transmis à l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa troisième réunion.
20. Un représentant du Programme des Nations Unies pour l’environnement a présenté un compte rendu sur le deuxième atelier de consultation des conventions liées à la diversité biologique sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, connu sous l’appellation Berne 2, qui aura lieu à Berne, du 25 au 27 mars 2020. L’atelier accueillera des représentants des Parties aux différentes conventions, de façon à assurer un équilibre entre les régions. Les secrétariats de ces conventions et les présidents des bureaux des comités permanents de chacune de ces conventions ont été invités à nommer des membres parties à ces organes. L’atelier a pour objectif de définir des éléments concrets à inclure dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des mécanismes de suivi et d’examen de sa mise en œuvre, et d’établir des moyens par lesquels les autres conventions pourraient contribuer à l’élaboration et à l’opérationnalisation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
21. Après les présentations sur les diverses réunions de consultation, les Parties ont convenu de reporter la présentation de leurs exposés au point 4 de l’ordre du jour, sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et de mettre fin à ce point de l’ordre du jour.

# point 4. cadre mondial de la biodiversitÉ pour l’aprÈs-2020

1. Le Groupe de travail a examiné le point 4 de l’ordre du jour à la 2e séance plénière de la réunion, le 24 février 2020. Il était saisi pour ce faire de notes des coprésidents du Groupe de travail et de la Secrétaire exécutive contenant l’avant-projet de texte du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CBD/WG2020/2/3), un projet préliminaire du cadre de suivi des objectifs et des cibles (CBD/WG2020/2/3/Add.1) et un glossaire (CBD/WG2020/2/3/Add.2).
2. Les coprésidents ont présenté l’avant-projet. M. Ogwal a examiné les contributions au document, la structure générale du projet de cadre, la philosophie qui le sous-tend, et M. van Havre a donné des précisions supplémentaires sur les objectifs, des indicateurs sélectionnés et les cibles axées sur l’action à échéance 2030, ainsi que des éléments qui en sont au premier stade d’élaboration, notamment la mécanismes d’appui à la mise en œuvre, les conditions habilitantes, la responsabilité, la transparence, le rayonnement, la sensibilisation et l’adoption. Les coprésidents ont souligné que leur rôle était d’expliquer le document de l’avant-projet et de recevoir les contributions du Groupe de travail, et non pas de préconiser les idées figurant dans le document.
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), Argentine, Australie, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Éthiopie, Géorgie, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Jordanie, Malaisie Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Singapour, Suisse, Tuvalu (au nom des petits États insulaires en développement), Union européenne et ses 27 États membres, et le Venezuela (République bolivarienne du).
4. À la 3e séance plénière de la réunion, le 25 février 2020, le Groupe de travail a repris les échanges sur le texte de l’avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
5. Des déclarations ont été faites par les Gouvernements du Costa Rica, de la Côte d’Ivoire, de l’Érythrée, du Japon, du Liban de la Mongolie, de l’Ouganda, des Philippines, du Soudan, de la République arabe syrienne, et du Viet Nam.
6. Sont aussi intervenus les représentants des organisations suivantes: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES), Convention relative aux zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau (Convention de Ramsar), FAO, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture, Haut-Commissariat aux droits de l’homme, Programme des Nations Unies pour l’environnement, Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, Institute for Advanced Sustainability Studies de l’Université des Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité (également au nom des Gouvernements locaux pour le développement durable, du Groupe des principaux gouvernements infranationaux pour les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité et le Comité européen des régions) et la Banque mondiale.
7. Des déclarations ont aussi été faites par des représentants des organisations suivantes : African Wildlife Foundation, BirdLife International (également au nom de Conservation International, International Fund for Animal Welfare, The Nature Conservancy and Wildlife Conservation Society), Business for Nature, the CBD Alliance, the China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation, the Forests for Life Partnership, Système mondial d’information sur la biodiversité, GYBN, Réseau d’observation de la biodiversité du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO BON), Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, Organisation internationale des bois tropicaux, Fonds mondial pour la nature et participants scientifiques du Conservation Alumni Network de l’Université de Cambridge, and participating scientists from University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network, 14 partenaires de recherche de Target Malaria de l’Amérique du Nord, de l’Europe et de l’Afrique, y compris Imperial College London, l’Université de Wageningen et l’Université de Gand.
8. À la 5e séance de plénière de la réunion, le 28 février 2020, le coprésident a proposé un projet de recommandation pour adoption par le Groupe de travail, présenté dans le document CBD/WG2020/2/CRP.1.
9. Les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, du Japon, du Mexique, de la Norvège et de l’Union européenne et ses 27 États membres ont présenté un exposé.
10. Le coprésident a indiqué qu’un projet de recommandation révisé fondé sur les points de vue exprimés serait préparé pour examen par le Groupe de travail.
11. À la 6e séance de la plénière de la réunion, le 29 février 2020, le Groupe de travail a examiné un projet de recommandation révisé proposé par les coprésidents (CBD/WG2020/2/CRP.1/Rev.1).
12. Le président de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et le président de l’Organe subsidiaire chargé de l’application ont présenté une allocution.
13. Les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Argentine, de l’Australie, du Brésil, de la Chine, du Mexique, de la Norvège, de la Suisse et de l’Union européenne et ses 27 États membres, se sont exprimés.
14. À l’issue des échanges, les coprésidents ont indiqué qu’une version révisée de la recommandation serait préparée à partir des points de vue exprimés, et qu’elle serait jointe en annexe au rapport de la réunion.

*1. Partie sur les objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020*

1. À la 4e séance plénière de la réunion, le 27 février 2020, le Groupe de travail a examiné un résumé écrit des discussions du groupe de contact élaboré par les coresponsables du groupe de contact.
2. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine (au nom du groupe de pays d’Amérique latine et des Caraïbes), Brésil, Canada, Chili, Inde, Mexique, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Union européenne et ses 27 États membres, et la République bolivarienne du Venezuela.
3. Les coprésidents ont indiqué que le résumé des coresponsables serait révisé en fonction des points de vue exprimés et joint en annexe au rapport de la réunion.

##### 2. Partie sur la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité

1. À la 4e séance plénière de la réunion, le 27 février 2020, le Groupe de travail a examiné un résumé écrit des discussions du groupe de contact préparé par les coresponsables (CBD/WG2020/2/CRP.1-Annexe, Partie 2).
2. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentina, Brésil, Colombie, Éthiopie, Japon, Malawi, Mexique, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni, Union européenne et ses 27 États membres.
3. Les coprésidents ont indiqué que les points de vue exprimés seraient pris en considération dans la révision du résumé des coresponsables, et que les échanges du groupe de contact se poursuivaient toujours.
4. À la 5e séance de plénière de la réunion, le 28 février 2020, le Groupe de travail a examiné un résumé des échanges supplémentaires du groupe de contact préparé par les coresponsables (CBD/WG2020/2/CRP.1-Annexe, Partie 3).
5. Les représentants de l’Australie, du Canada, du Mexique et du Sénégal ont présenté un exposé.
6. Le coprésident a indiqué que le résumé des coresponsables serait révisé en fonction des points de vue exprimés et joint en annexe au rapport de la réunion.

##### 3. Partie sur la réponse aux besoins des populations

1. À la 5e séance de plénière de la réunion, le 28 février 2020, le Groupe de travail a examiné un résumé sur la réponse aux besoins des populations préparé par les coresponsables du groupe de contact (CBD/WG2020/2/CRP.1-Annexe, Partie 4).
2. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Argentine, Australie, Brésil, Colombie, Japon, Mexique Norvège, Ouganda, Suisse, Royaume-Uni, Union européenne et ses 27 États membres et la République bolivarienne du Venezuela.
3. Les coprésidents ont indiqué que le résumé des coresponsables serait révisé en fonction des points de vue exprimés et joint en annexe au rapport de la réunion.

##### 4. Partie sur les outils et les solutions

1. À la 4e séance plénière de la réunion, le 27 février 2020, le Groupe de travail a examiné la partie sur les outils et les solutions, ainsi que les parties E à H de l’avant-projet, aux fins de mise en œuvre et d’intégration.
2. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Eswatini (au nom du Groupe africain sur les parties E et G), République islamique d’Iran, Japon, Jordanie, Malawi (au nom du Groupe Afrique), Mexique, Maroc, Norvège, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Union européenne et ses 27 États membres, et la République bolivarienne du Venezuela.
3. Sont aussi intervenus des représentants de la CITES, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices, de la FAO et du Haut-Commissariat aux droits de l’homme.
4. Des déclarations ont aussi été faites au nom de 27 organisations et réseaux non gouvernementaux, du Caucus des femmes de la CDB, GYBN, Association de conservation environnementale de l’industrie internationale du pétrole, Justice naturelle et le réseau d’anciens dirigeants en matière de conservation de l’Université de Cambridge.
5. À la 6e séance de plénière de la réunion, le 29 février 2020, le Groupe de travail a examiné un résumé sur les outils et les solutions préparé par les coresponsables du groupe de contact (CBD/WG2020/2/CRP.1-Annexe, Partie 5).
6. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Chili, Chine, Colombie, Eswatini, Japon, Malawi (au nom du Groupe Afrique), Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse et Union européenne et ses 27 États membres.
7. À l’issue des échanges, les coprésidents ont indiqué que le résumé des coresponsables serait révisé en fonction des points de vue exprimés et joint en annexe au rapport de la réunion

# point 5. autres questions

1. [à compléter]

# point 6. ADOPTION du rapport

1. Le présent rapport a été adopté à la [à compléter] séance de la réunion, le [à compléter], sur la base du projet de rapport élaboré par le rapporteur (CBD/WG2020/2/L.1)

# POINT 7. dÉclarations finales et clÔture de la rÉunion

1. Après l'échange des courtoisies d'usage, le président a déclaré la première réunion du Groupe de travail close à [à compléter] le [à compléter].

*Annexe*

[à compléter]

1. https://satoyama-initiative.org/wp-content/uploads/2019/06/UNU-IAS-Landscape-Expert-Thematic-Workshop-Report-final-1.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. Disponible sur le site https://www.forestpeoples.org/en/post2020-Global-Biodiversity-Framework. [↑](#footnote-ref-2)
3. https://www.cbd.int/doc/c/bb51/b5cd/7710cb4ac2d839522477404d/wg2020-02-mainstreaming-en.pdf [↑](#footnote-ref-3)